

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

10 juillet 2024

Lors de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi dixième jour du mois de juillet deux mille vingt-quatre (10-07-2024) à compter de neuf heures (9 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, étaient présents, les maires suivants :

Madame Caroline Clément, mairesse de Grandes-Piles et préfète;
Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables;
Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
Monsieur Éric Blouin, maire de Sainte-Thècle ;
Madame Rita Dufresne, mairesse de Saint-Roch-de-Mékinac;
Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives;
Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;
Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
Monsieur Marcel Picard, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
Monsieur Michel Tremblay, maire suppléant d'Hérouxville;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Caroline Clément, préfète et madame Nathalie Groleau, greffière-trésorière, est aussi présente.

Ouverture de la séance

La préfète, Caroline Clément, déclare l'ouverture de la séance à 9 h.

Ajournement de la séance du conseil à 9h03 sur proposition de madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et reprise à 9h19.

Adoption de l'ordre du jour

Re 24-07-153

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Présentation et adoption des états financiers 2023 de la MRC de Mékinac;
4. Présentation et adoption des états financiers 2023 des Territoires non organisés;
5. Adoption du Règlement de contrôle intérimaire no 2023-194 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Mékinac;
6. Questions de l'assemblée;
7. Levée de l'assemblée.

Présentation et adoption du rapport financier 2023 de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac doit remettre au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, un rapport financier consolidé avec l'organisme qu'elle contrôle, Énergycycle;

CONSIDÉRANT que le Conseil d'administration de Énergycycle a adopté ses états financiers;

CONSIDÉRANT que Madame Joëlle Désaulniers, CPA auditrice, a présenté le rapport financier consolidé de la MRC.

Re 24-07-154

Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, et il est résolu à l'unanimité des maires et il est résolu d'adopter le rapport financier consolidé 2023 pour la MRC de Mékinac présenté ce jour, par madame Joëlle Désaulniers, CPA auditrice, ainsi que les états financiers s'y rapportant.

Présentation et adoption du rapport financier 2023 des Territoires non organisés de la MRC de Mékinac

Madame Joëlle Désaulniers, CPA auditrice, présente le rapport financier des Territoires non organisés (T.N.O.) de la MRC.

Re 24-07-155

Madame Lise Roy Guillemette, mairesse de Trois-Rives propose, et il est résolu à l'unanimité des maires d'adopter le rapport financier 2023 pour les T.N.O. de la MRC de Mékinac présenté ce jour, par madame Joëlle Désaulniers, CPA auditrice, ainsi que les états financiers s'y rapportant.

Adoption du Règlement de contrôle intérimaire no 2023-194 relatif à l'implantation d'éoliennes sur le territoire de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 18 juin 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 18 juin 2024;

Re 24-07-156

Monsieur Marcel Picard, et il est résolu à la majorité des maires d'adopter le règlement de contrôle intérimaire numéro 2023-194 relatif à l'implantation d'éolienne sur le territoire de la MRC de Mékinac, tel que déposé.

Monsieur Michel Tremblay, maire suppléant d'Hérouxville se prononce contre.

Questions de l'assemblée

Environ 60 personnes sont présentes et questionnent le conseil sur le projet d'implantation d'un parc éolien dans la MRC.

Levée de l'assemblée

Re 24-07-157

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, et il est résolu à l'unanimité des maires de lever la séance.

Préfète

Greffière-trésorière